



Communiqué n° 3 Coronavirus (COVID-19)

GESTION DES DECHETS

La Confédération a émis des recommandations concernant l'élimination des ordures ménagères dans la situation extraordinaire liée au coronavirus. Ces recommandations ont été élaborées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral des routes (OFROU) et la SUVA.

L'OFEV considère que la sécurité de l'élimination doit être garantie malgré la situation extraordinaire qui prévaut. En effet, l'élimination des déchets fait partie des services publics de base, et ceux-ci doivent être assurés.

L'élimination des déchets peut être maintenue et les risques de contamination réduits si les recommandations ci-dessous sont **IMPERATIVEMENT** respectées, notamment si les règles d'hygiène est de prévention des infections (distance sociale de 2 mètres, etc.) sont observées.

DECHETTERIE DES PRIXES :

A compter du samedi 11 avril (réouverture de la déchetterie après les travaux de génie civil) et jusqu'à nouvel avis, les prescriptions extraordinaires suivantes sont en vigueur :

Horaires d'ouvertures :	les mercredis	de 15h00 à 19h00
	les samedis	de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Il convient de se rendre à la déchetterie uniquement en cas de stricte nécessité !

- **Seuls les déchets verts (haies, branchages, ligneux...) et pelouses peuvent être déposés selon les quantités habituellement autorisées.**
- Les autres déchets non périssables doivent être entreposés chez vous et seront strictement refusés à la déchetterie. Dans ce sens, les bennes et casiers ordinairement prévus à cet effet ne seront pas disponibles sur le site.
- Seuls 2 véhicules à la fois sont autorisés sur le site. Nous vous invitons à attendre, dans votre véhicule, sagement votre tour.
- Il est vivement recommandé aux personnes de plus de 65 ans de ne pas se rendre à la déchetterie.
- L'incinération de déchets dans le jardin ou dans une cheminée demeure interdite, et ce malgré la situation actuelle.

Recommandations concernant les déchets verts

En outre, étant donné les restrictions d'utilisation de la déchetterie ces prochaines semaines, la sous-commission communale nature-paysage-environnement vous recommande les points suivants, afin de réduire la quantité de déchets verts et de favoriser la biodiversité:



- **pelouse** : tondre la pelouse un minimum et moins souvent que d'habitude (chaque 2-3 semaines), moins arroser, laisser une partie en prairie fleurie (à faucher 1 à 2x/an).
- **haies et arbres** : tailler un minimum les haies ; les branches et feuilles d'arbres, buissons, haies (d'origine locale, hors thuyas, lauriers, etc.) peuvent être mis en tas sur votre terrain à distance raisonnable des bâtiments, afin de créer des habitats ou caches favorables pour les hérissons, lézards, grenouilles, oiseaux ou abeilles sauvages.
- **déchets organiques (herbe et déchets alimentaires)** : faire un compost avec vos déchets organiques (au fond du jardin par exemple), que vous pourrez réutiliser sur votre potager ou pour vos plantes.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :

- Les ménages dans lesquels se trouvent des personnes malades ou en quarantaine doivent renoncer au tri usuel du PET, de l'alu, du papier, etc. Ces déchets doivent être éliminés avec les ordures ménagères afin d'éviter toute transmission du virus par ce biais. Il en va de même pour les déchets gastro.
- Les déchets propres (ne portant pas de germes) acceptés dans les écopoints des villages peuvent toujours être évacués par ce biais.

Nous vous remercions d'avance pour le respect stricte de ces consignes afin de limiter, dans ce domaine aussi, la propagation de ce virus.

Administration communale de Mont-Noble

